Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/5565

23.10.2026

Notification du gouvernement luxembourgeois conformément à l'article 86, paragraphe 3, de la directive (UE) 2024/1788 du Parlement européen et du Conseil («directive sur le gaz») concernant des règles communes pour les marchés intérieurs du gaz renouvelable, du gaz naturel et de l'hydrogène

(C/2026/5565)

Par lettre du 20 décembre 2024 et conformément à l'article 86, paragraphe 3, de la directive sur le gaz, le Luxembourg a notifié à la Commission sa décision de déroger à l'article 60 de la directive sur le gaz.